

22 mai 2026

Analyse

TNP 2026 : l'hypocrisie des puissances nucléaires

Après quatre semaines de négociations au siège des Nations unies de New York, la 11e Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) touche à sa fin dans un contexte international marqué par l'intensification des guerres, des menaces nucléaires et l'effondrement progressif du droit international. Alors que les dernières négociations se déroulent désormais à huis clos, une cinquième version du document final vient d'être publiée. Loin des ambitions affichées en ouverture de conférence, ce texte apparaît comme un document final extrêmement minimaliste comme le souhaitait les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés au détriment du renforcement de la sécurité internationale. Une seule réalité s'impose désormais : Le TNP apparaît désormais comme un cadre de gestion de l'illégalité de l'ordre nucléaire et non un outil au service du désarmement nucléaire.

Un document final vidé de sa substance humanitaire et juridique

Au fil des différentes versions du texte, de nombreux reculs ont été obtenus sous la pression des États nucléaires qui ne cessent de se revendiquer comme « des États responsables ».

Ainsi, le préambule du document final ne comporte plus de reconnaissance explicite des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires, et encore moins l'affirmation selon laquelle l'élimination totale des armes nucléaires constitue la seule garantie absolue contre leur emploi. Un paragraphe relève néanmoins, dans des termes légers, « *l'obligation pour tous les États, en toutes circonstances, de respecter le droit international applicable, en particulier la Charte des Nations unies et le droit international humanitaire* »

Plus significative encore est la disparition de la formulation suivante : « La prolongation indéfinie du Traité ne constitue pas une approbation de la possession indéfinie d'armes nucléaires. » Cette suppression est loin d'être anodine. Cette phrase limitait implicitement la légitimité de la possession permanente d'armes nucléaires, telle qu'affirmée par l'article VI du traité. Sa disparition favorise au contraire une lecture beaucoup plus compatible avec les doctrines de dissuasion de long terme défendues par les États dotés.

Pour rappel, la France — tout comme les huit autres puissances nucléaires — est engagée dans un vaste programme de renouvellement de ses capacités nucléaires (d'où l'accroissement du budget nucléaire dans la Loi de programmation militaire 2024/2030) qui doit se poursuivre jusqu'au milieu du siècle et dont les systèmes devraient rester opérationnels, selon les propos de la ministre des Armées Florence Parly en 2021, au moins jusqu'en 2090.

La disparition de la notion « d'urgence »

Alors que face à une pandémie ou à la propagation du virus Ébola, la communauté internationale, y compris les autorités françaises, comprend la nécessité d'agir dans l'urgence, il

est frappant de constater que cette même notion « d'urgence » pour lutter contre le risque d'une guerre nucléaire est aujourd'hui refusée par les puissances nucléaires et leurs alliés.

Pourtant, il paraît difficile de ne pas percevoir cette urgence, alors même que les menaces d'emploi des armes nucléaires se multiplient, tant à travers les déclarations politiques que par la répétition d'exercices et de simulations nucléaires, à l'image des exercices russo-biélorusse ou des États-Unis et de l'Inde cette semaine du 18 mai.

Cela se matérialise notamment par un retrait majeur de cette notion d'urgence obtenu avec insistance par l'ambassadrice française Anne-Lazar Sury (ce 18 mai) dans cette phrase : *« réaffirmant qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée, et reconnaissant l'urgence de faire tous les efforts possibles pour éviter une telle guerre. »*

Si l'urgence n'est plus d'empêcher toute guerre nucléaire, mais seulement d'en encadrer les conditions d'emploi, alors c'est toute la logique historique de prévention du risque nucléaire qui se trouve affaiblie.

Dans ce même contexte, il faut également noter l'affaiblissement dans cette dernière version du document final des références au maintien du contrôle humain sur les armes nucléaires ainsi qu'aux inquiétudes liées aux risques associés à l'intelligence artificielle.

Les puissances nucléaires imposent la légitimité de leurs alliances

Durant cette conférence d'examen du TNP, les États non dotés n'ont cessé de questionner et de remettre en cause les différentes formes d'alliances nucléaires : le déploiement d'armes nucléaires russes en Biélorussie, le partage nucléaire de l'Otan, mais aussi l'alliance nucléaire française en construction autour du concept de « dissuasion avancée ».

Les promoteurs de ces alliances présentent paradoxalement le partage nucléaire comme un mécanisme de non-prolifération, au motif qu'il éviterait à certains États européens de développer leurs propres armes nucléaires. Mais cette logique ne vaut évidemment que pour leurs propres alliances, puisque ces mêmes États condamnent dans le même temps le déploiement d'armes nucléaires russes en Biélorussie.

En réalité, toutes ces déclarations sur l'importance de la dissuasion nucléaire ne font que perpétuer l'idée selon laquelle les armes nucléaires seraient indispensables à la sécurité internationale.

Le document final reflète ainsi parfaitement les fortes pressions exercées par les États membres de l'Otan, dont les pays placés sous parapluie nucléaire, afin d'obtenir un langage beaucoup plus neutre et dépolitisé sur ces questions. Ainsi, toute remise en cause politique des alliances nucléaires a d'abord été réduite à un simple appel au « dialogue », avant d'être finalement totalement supprimée de ce dernier document final.

Une approche qui a pour objectif de valider de facto l'idée que l'arme nucléaire demeure un

élément central de la sécurité internationale et de renforcer, par conséquent, la légitimité politique de la dissuasion nucléaire.

La contestation croissante de la dissuasion nucléaire

Le document final ne le mentionne pas explicitement en raison des pressions exercées par les États nucléaires. Mais, il faut souligner que ces quatre semaines de négociations ont permis aux États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) de remettre à plusieurs reprises en cause la théorie même de la dissuasion nucléaire. C'est la toute première fois, dans le cadre d'une Conférence d'examen du TNP, que cette notion est directement questionnée politiquement.

Cette évolution est le résultat direct de l'entrée en vigueur du TIAN le 22 janvier 2021, de la dynamique créée par ses trois conférences des États parties, mais aussi du travail diplomatique mené par plusieurs États ayant publié un rapport sur les préoccupations sécuritaires des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dans lequel il est rappelé que « [la dissuasion nucléaire est une théorie dont les effets et l'efficacité sont entachés de risques et d'incertitudes](#) ».

Ainsi, de nombreuses délégations ont exprimé leur inquiétude face à la place croissante accordée aux armes nucléaires dans les doctrines de sécurité et à la promotion de la théorie de la dissuasion nucléaire. Ils ont rappelé que les armes nucléaires n'apportent aucune sécurité durable, ni au niveau national, ni régional, ni international. Au contraire, ils ont souligné que les armes nucléaires et la théorie de la dissuasion nucléaire font peser des risques considérables, voire existentiels, sur l'humanité entière, notamment :

- L'Autriche a déclaré que « davantage de dissuasion nucléaire signifie davantage de risques, davantage d'acteurs nucléaires, davantage d'armes nucléaires et davantage de possibilités d'accidents aux conséquences catastrophiques » ;
- Le Groupe africain et le Ghana se sont déclarés « profondément préoccupés par les dispositifs de partage nucléaire ainsi que par les arrangements de dissuasion nucléaire élargie et avancée, et appellent à leur cessation en raison de leur incompatibilité avec la lettre et l'esprit du TNP » ;
- La Palestine, estime que « la dissuasion nucléaire est un oxymore. La paix et la stabilité ne peuvent reposer sur la menace d'une destruction mutuelle assurée. La dissuasion nucléaire n'est ni un modèle sain, ni sûr, ni durable » ;
- La Gambie a rappelé qu'aucune sécurité véritable et durable ne peut être construite sur la menace de destruction mutuelle ;
- L'Indonésie a souligné que « la dissuasion prétend empêcher la guerre, mais entretient en réalité les conditions de son escalade » ;
- Le Rwanda a rejeté l'idée selon laquelle la sécurité pourrait découler de la possession d'armes nucléaires, rappelant qu'« une véritable sécurité collective ne peut être construite sur la conservation indéfinie d'armes capables de destructions catastrophiques ».

Lors de la prise de parole des ONG (1^{er} mai), [ICAN Allemagne et ICAN France](#), au nom de 62 organisations européennes partenaires d'ICAN, ont souligné le rôle joué par plusieurs États européens non dotés d'armes nucléaires dans cet affaiblissement du langage du TNP. Des pays comme la Belgique, le Danemark, la Grèce, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Pologne ou encore la Suède renforcent en effet une logique sécuritaire fallacieuse fondée sur la menace d'emploi d'armes de destruction massive, en s'engageant dans des formes de coopération nucléaire proposées par la France.

Après l'alliance nucléaire de l'Otan et celle entre la Russie et la Biélorussie, l'initiative française contribue ainsi à normaliser les alliances nucléaires comme outil de sécurité. Dans ce contexte, une question fondamentale se pose : comment ces États peuvent-ils prétendre défendre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tout en soutenant des politiques qui vont à l'encontre de son esprit et qui pourraient, à terme, contrevenir à certaines de ses dispositions ? Car, au fond, établir la sécurité sur la peur revient à encourager la prolifération.

Le TIAN : une existence reconnue, une légitimité combattue

Le TNP, comme les autres traités relatifs aux armes nucléaires, et en particulier le TIAN, ont été conçus pour empêcher l'existence de conséquences humanitaires catastrophiques liées à l'emploi des armes nucléaires. À ce titre, le préambule du TNP rappelle que devant « *les dévastations qu'une guerre nucléaire ferait subir à l'humanité entière* », il est nécessaire et indispensable « *de ne ménager aucun effort pour écarter le risque d'une telle guerre* ». Ainsi, quel que soit le contexte international, qu'il soit marqué par de fortes tensions comme aujourd'hui ou par une période plus propice au dialogue, le risque et la réalité des conséquences catastrophiques d'un emploi volontaire ou involontaire d'armes nucléaires demeurent inchangés.

C'est dans cette logique [que 22 sociétés nationales de la Croix-Rouge](#), parmi lesquelles les Croix-Rouge française, belge, danoise, norvégienne, suédoise et néerlandaise, ont appelé les États à « *mettre systématiquement et visiblement en lumière les conséquences humanitaires catastrophiques de tout emploi d'armes nucléaires* », notamment à travers des actions ciblées dans les différents cadres nationaux et internationaux pertinents.

Pourtant, nous observons aujourd'hui un recul net des références à ce langage humanitaire. La France, notamment, a agi avec force en faveur de cette régression, soutenue par exemple par le Danemark et le Royaume-Uni, de même la Russie s'est inscrite dans cette logique visant à supprimer toute référence aux conséquences humanitaires dans le document final.

Ainsi, le texte ne réaffirme même plus la « *profonde préoccupation* » des États parties face aux conséquences humanitaires de l'emploi des armes nucléaires ; il se contente désormais de simplement « *reconnaître* » l'existence de ces préoccupations.